

LE SERVICE MINIMUM, C'EST LA FIN DE LA GRÈVE LA FIN DE LA GRÈVE, C'EST LA FIN DE LA LUTTE !

La promesse gouvernementale d'un "service public minimum" concentre aujourd'hui bien des enjeux de société. Présenté comme un service dû aux usagers, le service minimum remporte un succès croissant auprès des salariés du privé, mais aussi du public dès lors qu'il ne s'agit pas de leur entreprise.

Ne nous laissons pas intimider par les résultats électoraux ni par la pression de l'opinion. Le service minimum n'est que le faire-valoir d'une atteinte au droit de grève. Il ne s'agit donc pas de négocier des aménagements, comme se sont empressés de le clamer les leaders des centrales syndicales historiques, qui y voient une monnaie d'échange pour leur représentativité. Nous ne devons avoir qu'un seul discours, celui de la défense de la grève qui, avant d'avoir été reconnue comme droit constitutionnel a d'abord été la seule modalité de lutte et de revendication du monde ouvrier.

Il faut prendre au sérieux la rupture annoncée par le nouveau gouvernement. Le mouvement ouvrier a mis près de 150 ans à conquérir le droit d'exister et de revendiquer. La grève en fait partie intégrante. On a tendance aujourd'hui à l'oublier, notamment parce qu'il y a eu institutionnalisation de revendications qui tiennent moins au bon vouloir de l'État et du patronat qu'aux luttes : que serait la réduction du temps de travail, les congés payés, un salaire minimum sans la grève ?

Oui, faire grève, pour tous, c'est la garantie de l'expression de nos revendications car l'histoire nous a appris qu'il fallait imposer nos droits et nos conquêtes à ceux qui n'en veulent jamais au nom du prétendu réalisme économique.

Il n'y a certes pas de droits acquis, mais des droits conquis, par la seule force dont disposent les salariés : la grève. Ne croyons pas qu'on sauverait tout en autorisant ici où là une limitation de ce droit : le service minimum nous priverait, quel que soit notre secteur d'activité, de moyen de pression sur les autorités.

Oui les parents sont gênés lorsque l'école n'accueille pas les enfants, mais qui a dit qu'il s'agissait d'un service de garde ? Oui les salariés sont gênés pour se rendre au travail lorsque les trains ne circulent pas, mais pourquoi alors ne pas intégrer un droit à congé en cas de grève de transport ? Le patronat qui bénéficie depuis des années de ces transports de main-d'œuvre qu'il ne paie pas - quand il ne se délocalise pas pour en profiter davantage - doit bien là aussi être mis à contribution !



Aujourd'hui, au sortir d'une série de dimanches électoraux, de soi-disant surprise en apparente contre-surprise, on nous dit que "l'électorat" a envoyé un "signe" au gouvernement pour protester contre ses premières mesures (abaissement du bouclier fiscal pour les plus riches, TVA sociale...). Ne nous laissons pas endormir : si la majorité de la droite au parlement est moindre qu'annoncée, elle est absolue et lui suffira à faire passer ce qu'elle voudra. Si "l'électorat" veut s'opposer aux mesures du gouvernement, il ne faudra pas attendre les prochaines échéances électorales dans 5 ans : ce sera trop tard !

Un seul moyen : la grève !

Opposons au slogan du service minimum celui de la grève générale !

NOIR C'EST NOIR...

(ou le côté obscur du rapport DarKos)

Ca y est, c'est fait ! Les décrets de 50 version de Robien sont abrogés ! Victoire ? La vie des établissements du second degré devrait donc reprendre son cours normal et les collègues assurer un enseignement de qualité ? On devrait pouvoir se caler confortablement dans nos heures de "première chaise" ?

Même si c'est la version "SNES" des choses, cette abrogation s'inscrit dans la droite ligne de la feuille de route du gouvernement, dont on peut avoir un aperçu clair dans le rapport Darcos de mars 2007. 37 pages intitulées "Rapport à Monsieur Nicolas Sarkozy et propositions sur la situation morale et matérielle des professeurs en France" déclinent un projet qui attend les collègues et les élèves à partir de la rentrée prochaine. Entrons donc en relation textuelle avec notre ministre.

MAIS QU'EST-CE QU'IL NOUS AIME !

Monsieur Darcos aime les profs et il nous le fait savoir : *"Rien ne se reconstruira sans les enseignants. Ils font le plus beau métier monde : instituer l'humanité dans l'homme"* (p.5). Il prétend vouloir revaloriser la fonction d'enseignant. Il a même ses chouchous : les professeurs agrégés (dont il fait partie) qui enseignent en lycée, les plus méritants selon ses dires, et qui ont pâti de la disparition de l'heure de première chaise prévue par la modification des décrets. À ce sujet, il n'hésite pas à pointer du doigt la brutalité de son prédécesseur. Darcos, c'est la pilule du bonheur faite ministre, celui qui devrait nous remotiver et nous redonner le moral après la déprime de Robien !

Ne nous méprenons pas, tout

cela n'est qu'une vaste opération de séduction et de domestication des enseignants ! Il précise même qu'*"un signe fort préalable (un moratoire ou la suspension du récent décret de Robien, peut-être ?) semble indispensable pour asseoir la crédibilité de nos bonnes intentions"*. Parmi les recommandations pratiques immédiates faites au candidat Sarkozy, la première serait la tenue d'*"une table ronde avant l'été pour redéfinir les obligations réglementaires de service des enseignants et pour remplacer les décrets de 1950"* (p.28). Amour vache !

UN MINISTRE ATTENTIONNÉ ?

Première annonce, donc, les décrets sont réinstaurés en l'état mais les 5000 suppressions de postes qui en découlent sont maintenues. De plus, les heures reviendraient aux établissements sous la forme d'heures supplémentaires. C'est d'ailleurs une des préconisations de Xavier Darcos pour augmenter le pouvoir d'achat des enseignants. En cela, il s'inscrit dans l'idée du "travailler plus pour gagner plus" qu'il transforme dans son rapport en "travailler mieux pour gagner plus". En conséquence, l'inspiration de notre ministre est avant tout comptable et libérale et en aucune manière dans l'optique d'une amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves. Il s'appuie aussi sur la loi Fillon et sur la circulaire de rentrée.

Le système des heures supplémentaires débouchera certainement sur un tarissement du recrutement d'enseignants et, à terme, sur une augmentation des effectifs dans les classes. D'autant plus qu'il y a, selon notre ministre, de la marge pour récupérer des

heures (*"...encore environ 20000 équivalents temps plein de décharges et mises à disposition sont récupérables"*, p.7).

MOI J' VEUX ÊTRE POMPIER !

Un des axes principaux de ce rapport, c'est la redéfinition du métier d'enseignant, et cela passe par plusieurs biais : redéfinition des obligations de services et des rémunérations en fonction d'une typologie des "actes professionnels" (professeur de collège en quartier sensible, professeur principal, mission de coordination, adjoint au chef d'établissement, formateur d'adultes...) (p.19), annualisation des services (p.24) dans le cadre d'un droit opposable à l'éducation, bivalence réaffirmée et encouragée (p.30). La liste n'est pas exhaustive. Du déjà-vu certes, mais surtout une volonté de mise en concurrence des enseignants entre eux. Il s'agirait aussi de proposer aux enseignants des "respirations" et des facilités de mobilités professionnelles et de changements de carrière !

Il s'agit en fait de permettre une gestion managériale des personnels dans le cadre d'un redéploiement des ressources humaines.

SOIS EN PHASE AVEC LA CULTURE D'ENTREPRISE !

Il faut donc EN-CA-DRER et REN-TA-BI-LI-SER ! Pour Monsieur Darcos, il faut des établissements plus autonomes et des chefs d'établissement plus... chefs d'entreprise. Les propositions sont nombreuses dans ce sens et les maîtres-mots sont :

- la contractualisation avec notamment la mise en place systématique de contrats d'objectifs entre rectorat et établissement (p.27)



- la mutualisation des moyens entre établissements (sur les remplacements par exemple)
 - l'autonomisation puisque "c'est aux établissements de choisir leurs moyens, notamment pédagogiques, d'atteindre aux objectifs nationaux" (p.5).

Tout cela s'accompagne de propositions sur l'évaluation-notation qui serait confiée aux chefs d'établissements ou sur les pratiques méritocratiques (on va avoir des médailles !).

On peut aisément comprendre que le conseil pédagogique d'établissement, pivot organisationnel et organe d'évaluation des actions pédagogiques, se trouverait au centre de cette démarche.

Plus largement, c'est la culture d'entreprise et le culte de la performance que l'on veut instaurer dans l'école. La circulaire de rentrée fait clairement référence à un partenariat entre les établissements et les entreprises.

BANDE DE DELINQUANTS !

En matière pédagogique, c'est, derrière quelques formules démagogiques, la confirmation du

recul frileux sur des valeurs réactionnaires : derrière les thèmes de l'égalité des chances, de la remotivation et du soutien scolaire peau-de-chagrin, se cachent la contractualisation culpabilisante pour les élèves et leurs familles et une conception étroite et sélective des savoirs. Rien de bien nouveau. Très inquiétant aussi, le ministre se lance dans une longue tirade (pp.23-24) sur les élèves "pré-délinquants voire délinquants dès le collège" qui "perturbent gravement" le fonctionnement des établissements. Heureusement, Xavier Darcos a tout prévu puisque la justice en collaboration avec les collectivités locales pourront les "prendre en charge" ! Ça fleure bon la loi sur la prévention de la délinquance !

ON EN RESTE LÀ ?

Le rapport ne fait pas état de la remise en cause de la carte scolaire ou d'une éventuelle réforme de l'éducation prioritaire, et offre la part belle à l'enseignement du second degré. Rien sur ce qui s'est donc récemment mis en place, comme les EPEP dans le pre-

mier degré. Malgré certaines propositions démagogiques sur les débuts de carrière, sur la médecine du travail ou sur la gratuité des musées pour les enseignants qui peuvent être intéressantes (mais surtout démagogiques), l'ensemble du rapport offre de sombres perspectives. Il s'inscrit largement dans la politique du gouvernement actuel qui veut mettre au pas la société (n'oublions pas la remise en cause du droit de grève) et assujettir la mission publique d'éducation aux normes de la rentabilité et de la marchandisation.

Pas de triomphalisme : l'abrogation des décrets est loin d'être liée à la prétendue mobilisation inter-syndicale et le pire est à venir... La seule réponse aux difficultés rencontrées par les collègues réside dans la mobilisation pour la réduction du temps de travail, l'égalité des salaires et l'augmentation du nombre de postes ! Face à la démagogie cynique du ministre, nous nous opposerons à la régression pédagogique, à la méritocratie et à la sélection culpabilisante !

EVS : EMPLOIS EN VOIE DE SUPPRESSION ?

Embauchés parmi les personnes bénéficiaires des minima sociaux (donc parmi les catégories de personnes les plus démunies et les plus précaires), en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ou en Contrat d'Avenir (CAV), généralement pour une période de 6 à 10 mois, la plupart des EVS devraient se retrouver au chômage en fin d'année scolaire, puisque de nombreux contrats prennent fin le 30 juin.

Les dernières nouvelles venant du rectorat de Paris (suite à la rencontre entre Sarkozy, Darcos et les principaux syndicats de l'éducation) sont les suivantes et concernent avant tout les EVS du premier degré :

- Il a été affirmé que les contrats aidés en direction des élèves handicapés doivent être reconduits à partir du 1er juillet 2007.

- En ce qui concerne les EVS aux fonctions d'assistance administrative, les contrats peuvent être reconduits.

- Les EVS dont les contrats CAE ont été signés en 2005 ne sont pas renouvelables. Nombre d'entre eux étaient déjà passés par différents dispositifs (CEC, CES et enfin CAE) et arrivent donc en fin de parcours de réinsertion professionnelle. Pour eux, c'est le chemin des ASSEDIC !

- La reconduction des contrats se ferait pour des périodes de six, dix ou douze mois (à préciser).

Un mail a été envoyé aux écoles pour demander aux directeurs de procéder à un bilan de compétence en précisant que les postes d'Emplois Vie Scolaire étaient renouvelables.

Ces nouvelles pourraient donc rassurer un certain nombre de nos collègues. C'est oublier qu'aucune mention n'a été faite des personnels ayant les mêmes contrats dans le second degré. De plus, priorité est donnée à

ceux qui s'occupent de la scolarisation des élèves handicapés. Qu'en est-il des autres ?

Que dire en définitive de ces réembauches prévues ou éventuelles ? Elles se font sur des temps partiels imposés, des rémunérations comprises entre 700 et 900 euros par mois (environ), avec une absence de réelles formations et peu ou pas de perspectives d'avenir.

Le recrutement des EVS, dans un contexte de mépris et de culpabilisation des chômeurs, ne correspondait qu'à la volonté de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage et à exiger une activité de la part des personnes sans emploi bénéficiant des aides de l'Etat. Résultat : c'est toujours plus de précarité.

Pourtant, tous ces personnels répondent à de véritables besoins au sein des établissements scolaires.

De fait, **nous revendiquons :**

- **l'arrêt de l'embauche de personnels précaires**
- **le réemploi et la titularisation de tous les personnels précaires, sans conditions de nationalité, de concours ou de stage**
- **pas de salaire inférieur au SMIC mensuel**
- **le droit effectif à une formation.**



S.O.S. FANTÔMES

MAÎTRES AUXILIAIRES ET CONTRACTUELS

Les Maîtres Auxiliaires et les enseignants contractuels sont nommés comme remplaçants d'enseignants qui sont en congé maladie de plus de trois semaines, en congé maternité, en congé de formation ou pour un an sur des postes vacants.

Qu'est ce qu'un poste vacant ?

C'est un poste pour lequel il n'y a pas de fonctionnaire titulaire nommé. Durant un an, le contractuel ou le M.A. s'intègre à l'équipe enseignante de l'établissement, à l'équipe pédagogique de plusieurs classes. Il participe pleinement aux conseils de classe, il doit participer aux réunions du Projet d'Etablissement du lycée ou du collège où il travaille. Il peut comme tout un chacun organiser des sorties pédagogiques. A la fin de l'année, il doit surveiller les épreuves des examens, il peut également être convoqué pour corriger les épreuves. En bref, c'est un enseignant comme les autres.

DES FANTÔMES D'ENSEIGNANTS

Tout change pourtant quand vers la fin de l'année scolaire, les responsables du rectorat chargés de la carte scolaire déterminent, à partir des besoins des établissements - estimés par le rectorat -, les postes qui doivent être créés ou qui doivent être supprimés, et depuis de nombreuses années à présent il y a hélas bien plus de postes supprimés que de postes créés. Les documents, préparés par l'administration pour les instances paritaires, présentent deux types de postes qui doivent être supprimés. Il y a d'un côté les postes occupés et de l'autre les postes vacants. Les

PRÉCARITÉ : QUI DIT PIRE ?

postes occupés sont ceux pour lesquels sont nommés des titulaires, c'est une certitude. Mais les postes vacants... L'administration explique qu'elle fait tout pour supprimer plus de postes vacants que de postes occupés. "C'est moins grave puisqu'ils sont vacants".

Mais que signifie : "moins grave puisqu'ils sont vacants" ?

En entendant cela, que peut penser un enseignant non-titulaire ?

Qu'il n'existe pas ? Que ce qu'il a fait durant l'année scolaire n'a pas existé ?

Les élèves ont-ils eu un fantôme de professeur durant toute l'année scolaire ?

ET NOUS, POUR SUD ?

Lorsque nous disons "mais ces collègues ont travaillé comme nous", lorsque nous disons "mais il y a des hommes et des femmes qui sont mis au chômage", on nous répond par deux arguments : "on ne fait qu'appliquer des règles" et "ces enseignants étaient au courant des termes des contrats".

Lorsque nous disons "mais il s'agit d'hommes et de femmes qui travaillent pour l'Education Nationale depuis parfois dix, quinze, voire vingt ans et il est assez logique, dans ces conditions, qu'ils aient oublié les termes exacts du contrat", on ne nous répond pas. Lorsque nous demandons, quelques mois après que ces hommes et ces femmes aient été "remerciés", ce qu'ils sont devenus, on ne nous répond pas. Ils n'existent plus.

Nous répondons qu'il faut changer les règles et les contrats.

La baisse du nombre de poste n'est pas acceptable. Les enseignants non titulaires doivent être considérés comme tous les autres enseignants. Ils effectuent le même travail, ils ont donc les mêmes droits. Il n'y a pas, il ne doit pas y avoir d'enseignants de seconde zone.

La gestion des personnels précaires est efficacement partagée entre le rectorat, le département et la ville de Paris, et la région ! Plus de 190 contrats aidés à la DASCO (écoles et collèges), CAE ou CAV, 850 personnes concernées à la région par ces mêmes contrats et 900 au total pour le rectorat !

Il y a, en fait, "malsaine" émulation entre les collectivités territoriales et l'état en matière de gestion des personnels. Ils ont même totalement aligné leur politique de l'emploi. L'accord est parfait pour ce qui est des remplacements : embauche de vacataires, voire de CDD pour le rectorat, de vacataires, de CDD et de contrats 10 mois pour la région. Pour la ville de Paris, sur 14000 payes, 7000 couvrent des vacances ! Combien couvrent des CDD sur les emplois permanents ?

Ils sont aussi en parfait accord pour contourner les statuts de la fonction publique, qu'elle soit d'état ou territoriale quand la politique mise en œuvre par les trois administrations consiste à réduire les personnels titulaires à la portion congrue : la DASCO prévoit à court terme 1300 contractuels (contrats de 3 ans éventuellement renouvelables une fois), agents de service (ASEM, ASE) et animateurs confondus ! Le conseil régional annonce 900 contractuels et le rectorat poursuit sa gestion des contrats de grande précarité que sont les 370 EVS et les 1500 Assistants d'Education (AED) annoncés pour cette prochaine année scolaire.

En attendant, ce sont 300 vacataires contractualisés en cours d'année scolaire qui ne seront pas payés pendant les vacances d'été ! Ils sont nombreux aussi, gardiens et gardiennes en contrats dix mois et autres personnels TOS à être condamnés par la région à ne pas avoir de revenus pendant les mois

d'été ! Combien d'animateurs Ville de Paris se retrouvent sans rien au terme de leurs 910 heures alors qu'il n'est envisagé de budgéter que 300 CDD de 3 ans pour l'animation ?

Actuellement, des milliers de contrats aidés arrivent à terme définitivement et la seule perspective proposée est le chômage. Le 30 juin est une date fatidique pour beaucoup. Les semaines et mois à venir verront de très nombreuses personnes atteindre le bout du bout du dispositif dit d'accompagnement dans l'emploi (CES, CEC, CAE...) et se retrouveront sans emploi. Ni le département ni la ville ni la région ou encore le rectorat ne leur proposent quoi que ce soit après les avoir utilisés dans les établissements scolaires plusieurs années consécutives. Pire, le rectorat utilise l'arme du CDI pour licencier, en toute légalité, des personnes qui viennent tout juste de terminer les fameuses six années en CDD ! Le rectorat de Paris explique d'ailleurs, très cyniquement, que le CDI est le moyen de licencier les personnels. Parallèlement, il annonce le passage en CDI d'environ 200 personnes dont 100 MAGE (Maîtres Auxiliaires garantis d'Emploi) ! La ville, quant à elle, propose à terme 500 CDD de deux fois trois ans dans le meilleur des cas à des animateurs, faisant valoir la possibilité de les "CDIser" ensuite ! La région pourrait éventuellement pérenniser quelques emplois sur postes vacants, mais bien sûr, dans les mêmes conditions.

Ces administrations territoriales et d'état prétendent réduire la précarité et affirment que leur projet est de "dé-précariser" (*sic*) les personnels ! On sait maintenant de quoi il s'agit : contourner les protections qu'offrent encore les statuts de la fonction publique et licencier à volonté.

Partenariat public-privé QUAND LE BÂTIMENT VA...

Le Cnam, symbole de la promotion sociale du travail, semble vouloir devenir le laboratoire de la privatisation de pans entiers de ses missions et de l'externalisation croissante de ses activités.

Un partenariat public-privé (PPP) s'y prépare et notre établissement se veut pilote pour ce vaste projet, le plus important en cours. Ce scénario est servi par un casting de renom : Gérard Mestrallet, président-directeur général de Suez, Laurence Paye Jeanneney, administratrice générale du Cnam, et le cabinet Baker & McKenzie.

Depuis des mois, l'administratrice essaye de conduire à la hussarde ce vaste projet "novateur", nouvelle forme de privatisation.

Officiellement, il a pour objet la remise aux normes de l'établissement (réhabilitation de milliers de mètres carrés). Et cela correspond tout à fait à ce que réclament les élus du personnel et les organisations syndicales. Depuis des années nous tirons la sonnette d'alarme pour que des travaux soient effectués, afin d'assurer la sécurité des personnels et des auditeurs et d'arrêter de dilapider l'argent public dans des locations extérieures, ou des préfabriqués qui ont coûté plusieurs fois leur prix. La nomination de Gérard Mestrallet comme président du conseil d'administration a coïncidé avec la volonté d'accélération de la direction sur ce sujet. Or le PPP est l'axe stratégique de Suez, la multinationale qu'il dirige. On a ainsi pu suivre dernièrement ses déboires dans les opérations de privatisation sauvage de la distribution de l'eau en Amérique latine.

Le meilleur des alliés pour la direction du Cnam qui veut mener ce projet tambour battant, sans tenir compte de l'avis des personnels et de leurs élus.

LE PACTOLE

Le PPP vise à confier à un seul opérateur privé la conception, la conduite des travaux, le choix des sous-traitants, auxquels s'ajoutent surtout des transferts de compétences comme la gestion des locaux. L'heureux prestataire pourrait récupérer la gestion de la cantine, du parking souterrain (dont la construction est prévue dans nos bâtiments !), etc. On le voit, il ne s'agit pas d'une décision anodine mais d'une extraordinaire source de profits pour le groupe qui décrochera le contrat - signé pour vingt à vingt-cinq ans. Si cette solution était retenue, le Conservatoire deviendrait locataire de ses propres locaux !

Ce projet monumental et absurde, qui a toutes les apparences d'un magnifique cadeau fait aux amis de Gérard Mestrallet, menace aussi des emplois du Cnam (au service technique des bâtiments, au service intérieur, à la planification des salles...) et nous place dans la dépendance d'un unique opérateur - avec les problèmes que cela soulève, comme on l'a vu lors de l'effondrement du terminal des Aéroports de Paris.

Ce projet menace le cœur de notre mission - l'enseignement et la recherche - en confiant la gestion du bâtiment à un opérateur dont la raison d'être est la rentabilité. Le Cnam loue déjà souvent ses murs pour des tournages de films, des colloques prestigieux... A quoi serviront-ils demain, si la gestion des locaux est confiée à une société privée ?

Malgré de nombreux courriers d'élus, des interventions de l'ensemble des syndicats du Cnam dans les instances (conseil de perfectionnement et conseil d'administration, comité technique paritaire), la direction rechigne à donner les détails du projet.

PASSAGE EN FORCE

Elle voudrait bien mener cette opération dans la plus totale opacité, avec une volonté de la faire avancer à tout prix, alors même que son intérêt pour les auditeurs du Conservatoire et les différentes catégories de personnel n'est nullement établi.

Toutes les réunions d'information se sont révélées être des présentations publicitaires en faveur du PPP, visant à faire accepter cette solution au détriment de celle plus classique de marchés publics.

Dans sa course au PPP, la direction a voulu faire voter le conseil d'administration du Cnam - majoritairement constitué de personnes extérieures - qui l'approuve systématiquement. Les personnels et les syndicats ont refusé cette marche forcée vers la privatisation et ont réclamé qu'une commission paritaire soit mise en place pour évaluer sereinement les besoins du Cnam, étape préalable à conclusion éventuelle d'un PPP, étape que la direction avait tout simplement négligée.



Inscrite dans la loi, la solution PPP risque de nous être imposée.

Mais au vu des dégâts de cette direction (épuisement du fonds de roulement, logiciels informatiques dispendieux et défectueux, perte d'argent dans l'immobilier...), l'avenir s'annonce radieux.

McKenzie - le cabinet anciennement dirigé par Christine Lagarde, ministre déléguée du gouvernement Villepin et actuelle ministre de l'agriculture - chargé d'effectuer l'étude comparative entre marchés n'est autre que le bureau d'études faisant partie avec Gérard Mestrallet du "think tank" à l'origine du projet de loi encourageant les PPP, fourni clé en main à Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'économie...

Autrement dit, McKenzie et Mestrallet préparent les projets de lois et en récoltent directement les fruits.

Étudiants étrangers IMMIGRATION CHOISIE

Le Cnam s'est appliqué à expérimenter la discrimination... négative, dès la rentrée 2006-2007. La précipitation et l'opacité dans la mise en place du LMD (licence, master, doctorat) dénoncée par l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) a fait des victimes collatérales : des étudiants étrangers admis à un diplôme national, notamment en master 2.

"Un établissement d'enseignement public n'a pas à exiger la régularité du titre de séjour" : loi n°84-52 du 26 janvier 1984, article 14.

Peu importe pour la direction du Cnam qui exige dorénavant un titre de séjour ou un récépissé en cours de validité - décision n°06-04-AG du 4 octobre 2006 de l'administratrice générale. Mais certaines préfectures ne délivrent une carte de séjour étudiant qu'après inscription définitive, d'où le cercle vicieux administratif.

Le Cnam a ainsi plongé des élèves réguliers dans l'illégalité et la précarité. Plus de deux ans après la réforme LMD, notre règlement intérieur en matière d'inscription n'est toujours pas conforme à la loi.

Le Conservatoire a frôlé la mise sous tutelle et l'interdiction de délivrance de diplôme selon l'administratrice - comité technique paritaire du 21 novembre 2006. Le ministère a d'ailleurs rappelé sa mission à notre établissement.

Au Cnam comme ailleurs, mieux vaut être riche que pauvre, surtout quand on est étranger. En effet, les étudiants étrangers de certains instituts qui payent des droits d'inscription très élevés ne sont pas soumis à ces règles. Au contraire, le service de la scolarité accepte de leur délivrer une carte d'étudiant sans aucune vérification...

Des auditeurs se sont engagés à nos côtés et le syndicat Sud-Education de Paris a permis de faire connaître ce dossier à l'extérieur de l'établissement.

Soyons vigilants à la rentrée 2007 !

NON A LA CONCURRENCE ENTRE LES PERSONNELS ! RETRAIT DU DISPOSITIF DE NOTATION !

En 2004, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place un nouveau système de notation rejeté par les personnels et la plupart des organisations syndicales. Ce dispositif met en concurrence les personnels. Il est basé sur un système de quotas : 20 % des personnels peuvent obtenir une augmentation de 5 points et obtenir une réduction d'ancienneté de 6 mois, 30 % une réduction d'ancienneté de 2 mois, et 50 % verront leur carrière ne pas évoluer.

Avec cette gestion de l'avancement des personnels on assiste à la mise en place de quotas de bons et mauvais fonctionnaires : 20% de très bons, 30% d'assez bons et 50% de mauvais.

La mise en concurrence des personnels va générer des conflits internes, une rupture des solidarités professionnelles et un isolement accru des personnels face à leur hiérarchie avec des objectifs à atteindre toujours plus élevés.

En 2004, les personnels et la plupart des organisations syndicales ont exigé le retrait du décret d'application de ce dispositif qui va à l'encontre de l'intérêt des fonctionnaires de l'Éducation Nationale.

En 2007, le Ministère a décidé dans la précipitation et sans négociation d'organiser une nouvelle campagne de notation (qui devra être achevée fin juin), affichant une nouvelle fois son mépris des revendications des personnels.

Dans la logique de la décentralisation des personnels TOS, le Ministère continue son oeuvre de destruction du service public d'éducation nationale et de privatisation rampante.

SUD éducation s'est toujours opposé au système infantilisant de la notation. Nous n'acceptons aucun des éléments qui, sous couvert d'un pseudo-dialogue avec les personnels, visent à imposer des modèles de gestion incompatibles avec les principes de la fonction publique. Nous refusons également les fiches de poste et les notions "d'objectifs" individuels, contradictoires avec nos missions de service public puisque s'appuyant sur des notions de rendement.

Face à la mise en place d'un système qui remet gravement en cause les droits et garanties statutaires des personnels et qui met en concurrence les fonctionnaires entre eux, **SUD éducation appelle à boycotter la notation et exige :**

- le retrait définitif du décret
- le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitements
- l'amélioration des déroulements de carrière
- la suppression des quotas concernant les avancements de grade.

EVALUATION/NOTATION:



SUD
éducation

39 bis rue des Boulets 75011 PARIS - Tél: 01 44 61 72 61
Site: <http://sudeducation75.fr/> Mail: sudeeducation75@wanadoo.fr

NON AU MINISTÈRE DE L'INDIGNITÉ NATIONALE ! DES PAPIERS POUR TOUS !

Brice Hortefeux, ministre de "l'Immigration et de l'Identité nationale" a reçu les directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales, les préfets de police et le directeur général des douanes pour leur annoncer les objectifs comptables à atteindre en 2007 en matière de lutte contre l'immigration clandestine :

"Éloignement de 25000 clandestins" ; Hausse du nombre d'interpellations et "un objectif de 125000 personnes mises en cause pour infractions à l'entrée et au séjour des étrangers" ; "Fixation d'objectifs mensuels précis en matière de répression de l'emploi d'étrangers sans titre" ; Aide au retour pour 2500 personnes (soit une augmentation de 25% par rapport à 2006).

On est bien dans une politique du chiffre qui ne s'embarrasse d'aucune considération humaine.

D'autre part, il a présenté le texte de l'avant-projet de loi relatif à l'intégration et à l'asile. Ce texte provisoire, qui durcit considérablement les possibilités de regroupement familial, pourra être amendé en fonction des observations du Conseil d'État, mais ses principales dispositions ne devraient pas connaître de modifications significatives :

- Le projet donne au nouveau ministre de l'Immigration l'autorité sur l'Office français des réfugiés et apatrides (Ofpra) jusqu'ici sous la tutelle du Quai d'Orsay. C'est donc les pleins pouvoirs en matière d'immigration que reçoit Brice Hortefeux.

- La Création d'un "contrat d'accueil et d'intégration pour la famille" oblige les parents à veiller à la bonne intégration de leurs enfants nouvellement arrivés en France et met, de fait, ces familles sous

tutelle. En cas de non-respect manifeste du contrat, le préfet saisira le juge des enfants.

- Les étrangers qui demandent un titre de séjour au motif de liens personnels et familiaux doivent posséder un certain niveau de français. Il est clair que la grande majorité des immigrés qui arrivent en France ne parlent pas le français, pour des raisons assez évidentes : ils arrivent dans des conditions d'urgence économique et de précarité qui font qu'ils ne se posent pas la question de la langue comme une priorité, et même s'ils se l'étaient posée ils n'auraient généralement pas pu trouver dans leurs pays d'origine de cours de français accessibles. D'autre part, qu'entend-t-on par un certain niveau de français ? L'opacité de ce critère va dans le sens de régularisations à la tête du client.

- Les ressources nécessaires pour prétendre au regroupement familial sont "indexées" sur la taille de la famille. Le minimum reste le SMIC et un plafond est fixé à 1,2 fois le SMIC. Là encore, en mettant la barre très haut (ce minimum s'entend hors prestations familiales), et en exigeant déjà, dans le texte actuel, des conditions de logement correspondant, surtout dans les zones urbaines, à des loyers élevés, c'est renvoyer à la clandestinité un grand nombre de familles.

- Le texte propose de créer un fichier des empreintes digitales et de la photographie des bénéficiaires de l'aide au retour. Ce fichier "est destiné à éviter que des chasseurs de primes ne reviennent ensuite en France". Cette explication assimile clairement le sans-papiers à un délinquant bien décidé à traire au maximum l'état français. Vision démentie par ce

qui se passe sur le terrain : très peu de sans-papiers acceptent l'aide au retour dont le montant dérisoire ne leur donne pas de possibilités réelles d'installation dans leur pays, et quand ils le font, c'est parce qu'ils se sentent acculés, effrayés par l'éventualité d'une expulsion et de ce qu'elle implique : mise en rétention et ré-expédition dans des conditions humainement inadmissibles. La CIMADE estime que les centres de rétention sont devenus "de véritables camps" et que "les actes de désespoir s'y multiplient". Dramatique illustration : un marocain de 27 ans vient de se pendre au Centre de Rétention de Bordeaux.

En fait, le principal résultat du durcissement de la loi ne sera pas de stopper un flux migratoire qui d'ailleurs n'a pas varié depuis 20 ans, mais de créer encore plus de travailleurs clandestins, à la merci de patrons qui eux ne seront jamais inquiétés, ou si peu.

L'image toujours véhiculée de pauvres hères trimant dans des caves sordides cache le fait qu'en réalité la plupart des clandestins travaillent, que ce soit dans la confection, le bâtiment, la restauration, le nettoyage, les entreprises agricoles, pour des patrons ayant pignon sur rue. Ce qui se passe en ce moment à Buffalo Grill (grève de 25 employés, tous sans-papiers) en est un bon exemple. L'idée aussi "qu'on ne peut pas accueillir la misère du monde", qu'en régularisant en masse on créerait un appel d'air, et qu'on attirerait les pauvres du monde entier, ne tient pas la route une seconde quand on sait qu'alors que la loi était beaucoup plus hospitalière il y a 20 ans, le

pourcentage d'étrangers présents en France n'a pas varié. Emigrer est une décision difficile, qui demande de l'argent, du courage et de l'énergie, qui n'est pas à la portée des populations plongées dans l'extrême pauvreté où l'insécurité de pays en guerre.

Notons quand même qu'à force de vouloir durcir la loi, le gouvernement dépasse certaines limites :

- Celle du respect des droits de l'homme : la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme car elle n'offrait pas à ceux qui demandent l'asile au moment de leur entrée sur le territoire un recours juridictionnel de plein droit suspensif. Désormais, les étrangers auront 24 heures pour le faire.
- Celle des possibilités d'application de règles absurdes : les conjoints de Français qui vivaient en France de façon temporaire, en tant qu'étudiant notamment, ne seront plus tenus de demander un visa de long séjour pour changer leur statut. Cette obligation leur avait été imposée dans la loi de 2006 pour éviter les fraudes mais son application s'est révélée trop compliquée.

Le fait que le rapport sur les chiffres de l'immigration réalisé chaque année par le gouvernement pour le Parlement sera enrichi "d'indicateurs sur l'intégration" souligne bien le fond idéologique de ce projet : faire le tri entre les "bons" étrangers assimilables à "l'Identité Nationale" et les autres, et maintenir les expulsions pour donner des gages à l'électorat de droite et d'extrême-droite.

En fait, tous les gouvernements le savent, il est impossible aujourd'hui de fermer les frontières. Prétendre qu'il y aurait la possibilité désormais en France de sélectionner une "immigration choisie", c'est, dans un contexte général de vieillissement de la population,

d'insécurité économique et de peur de la mondialisation, un argument électoral qui s'avère payant. Mais c'est aussi un magnifique mensonge ! Les travailleurs clandestins continueront à fournir une main-d'œuvre utilisable et jetable à merci, extrêmement rentable, et dont la présence en France permettra aux patrons de peser sur les conditions de travail et de salaire de l'ensemble des travailleurs.

La chasse aux sans-papiers va donc continuer de plus belle ! Pas de trêve estivale pour eux !

La CIMADE dénonce "convocations pièges en préfecture, arrestations d'enfants dans les écoles, recrudescence des cas de violence policière (...) examen superficiel des situations individuelles". Et rappelle que "la double peine est toujours en vigueur et appliquée, le placement en détention de personnes particulièrement vulnérables s'amplifie : enfants, familles, malades..."

Qu'attendre d'autre d'un Ministère qui en associant les termes immigration et Identité Nationale s'inscrit dans la tradition de l'extrême-droite Maurassienne, celle dont se réclame le Front National ? Un nationalisme reposant sur la peur et le rejet des étrangers. En démissionnant des instances de la future Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, huit historiens ont montré l'exemple : aucune collaboration n'est possible avec Monsieur Hortefeux. Accepter de franchir le seuil de son Ministère, c'est en légitimer l'existence.

Il est clair aujourd'hui que, dans le cadre actuel de la loi, les chances de régularisation des immigrés vivant en France sans carte de séjour sont devenues pratiquement nulles. Pour l'avoir ignoré, ou avoir été mal conseillés, et avoir déposé quand même des dossiers dans les préfectures, beaucoup de sans-papiers reçoivent

actuellement des refus assortis d'Obligations à Quitter le Territoire Français (OQTF), y compris des lycéens jeunes majeurs et des familles d'enfants scolarisés. Une OQTF, c'est la menace d'une expulsion à tout moment, même s'il y a appel de la décision. C'est, pour faire recours, l'obligation de prendre un avocat et donc de le payer, pour monter dans des délais très courts un dossier qui doit être extrêmement solide sous peine d'être déclaré irrecevable par le juge, avec d'énormes incertitudes quant au résultat de ce recours. Il suffit d'aller lire les résultats des audiences au Tribunal Administratif pour voir que la machine judiciaire expulse chaque jour à la chaîne.

L'été arrive, et pendant que beaucoup d'entre nous seront en vacances, ce sera pour les sans-papiers l'été de tous les dangers. Leur traque va s'intensifier. Le temps n'est vraiment plus de les accompagner dans des démarches qui les signaleraient à l'attention des préfectures. Le temps est à la vigilance et à l'organisation de dispositifs de veille pour ne pas les laisser isolés. Le temps est à la mobilisation, non seulement auprès de nos élèves et de leurs familles, mais auprès de tous les sans-papiers, et en particulier de ceux qui luttent : 9ème collectif, Sans-papiers en Lutte de l'Essonne, travailleurs de Buffalo Grill..., non seulement pour éviter qu'ils soient arrêtés et expulsés, mais aussi pour exiger qu'ils soient tous régularisés. Le temps est venu de reprendre l'offensive pour défendre la seule réponse juste à l'immigration, celle qui donne à tous les habitants de ce pays les mêmes droits :

Liberté de circulation et d'installation et garantie des droits sociaux pour tous !

Non au ministère de l'Indignité Nationale !

AVEC LES SALARIÉS SANS-PAPIERS DE BUFFALO GRILL EN LUTTE : RÉGULARISATION DE TOUS !

Depuis le 29 mai, plusieurs dizaines de travailleurs sans-papiers employés par Buffalo Grill exigent d'être régularisés. Ils sont en grève et occupent le restaurant Buffalo Grill de Viry-Chatillon (Essonne). Ils ont été rejoints par d'autres démissionnés sous le coup d'une procédure de licenciement et par d'autres sans-papiers.

La chaîne de restaurants embauche depuis des années et en connaissance de cause des travailleurs sans-papiers pour pouvoir les exploiter sans retenue et les jeter quand bon lui semble quite à les livrer alors à la police de l'air et des frontières.

La restauration, mais aussi le bâtiment, la confection, le nettoyage... nombre de secteurs



d'activités professionnelles exploitent volontairement ces salariés sans papiers, sans défense,

jetables et expulsables à tout moment.

Les travailleurs de Buffalo Grill en ont assez des heures supplémentaires à rallonge, non payées, des pauses non respectées, des changements de service sans heure de fin, du doublement voire du triplement du poste de travail... Ils veulent être régularisés.

Les travailleurs de Buffalo Grill montrent la voie de la révolte. Leur combat est exemplaire. Ils méritent un large soutien.

SUD éducation Paris invite à faire signer largement la pétition proposée par l'UD CGT 91 (en ligne sur notre site : http://sudeducation75.org/IMG/pdf/Bufalo-1__1_1.pdf).

FNAC en lutte

Depuis l'annonce du projet de restructuration des services administratifs et la fin des négociations salariales 2007, des mouvements de grève agitent à la fois les magasins parisiens et les magasins de province de la FNAC.

Sept syndicats (CGT, CFDT, FO, CNT, UNSA, CFTC, SUD) avaient appelé à la grève, vendredi 4 mai, en réaction à la suppression de 300 postes dans les services administratifs de l'enseigne, lutter contre la transformation de leur enseigne en un "hypermarché", contre les rémunérations variables individuelles et pour des

hausse de salaires.

Le mouvement a touché tous les magasins. Dans plusieurs, comme Rennes, Tours, Toulon, Strasbourg ou Metz, le taux de grévistes avoisinait 80%. A Paris, plusieurs centaines de grévistes ont convergé vers le magasin des Champs-Élysées qui a été bloqué pendant plusieurs heures...

C'est la première fois dans l'histoire de la FNAC qu'un aussi grand nombre de magasins se lancent simultanément dans un conflit. Pour certains d'entre eux, cette journée était la première

mobilisation de leur histoire. L'intersyndicale organise maintenant des assemblées générales pour convenir de nouvelles initiatives. Elle s'adresse à la direction pour exiger la reprise des négociations salariales, la remise à plat du projet de restructuration des services administratifs.

La seule réponse adaptée, pour faire entendre les revendications des salariés et faire reculer une direction autiste, c'est de se mobiliser massivement.

(article tiré du journal de Solidaires Paris n°17, mai 2007)

Le 26 mai 2007 à Paris, était organisée, à l'initiative de collectifs locaux CGT ou issus de la CGT, de la FSE Paris I-IV, etc., une rencontre syndicale à laquelle SUD éducation Paris était convié. Nous reproduisons le texte adopté à l'occasion de cette rencontre.

Résolution finale du "FORUM DU SYNDICALISME DE CLASSE ET DE MASSE"

Après avoir procédé à une analyse approfondie de la situation du mouvement social et syndical, les militants syndicaux réunis au Forum déclarent :

1. Renforcer la concertation et la coordination des pôles d'opposition et de résistance (syndicats de base, UL, UD de la CGT et d'autres syndicats, collectifs, militants) afin de constituer un **regroupement pour le syndicalisme de classe et de masse contre la collaboration de classe du "syndicalisme rassemblé", d'accompagnement des politiques capitalistes nationales, européennes et internationales**. Ce regroupement, **identifié par une adresse postale et une adresse électronique, a pour but de :**

o Redonner confiance aux travailleurs dans leur capacité d'action contre les agressions des patrons et de l'Etat capitaliste, pour la défense des acquis de 1936, 1945 et 1968, et pour la conquête de nouveaux droits ;

o **Populariser l'arme de la grève comme moyen de lutte pour la défense des intérêts matériels et moraux immédiats des travailleurs, mais aussi pour ouvrir des perspectives anti-capitalistes ;**

o Renforcer le courant syndical de classe et de masse au sein des syndicats, jusqu'à la refondation d'une centrale ouvrière de lutte de classe, unifiée et démocratique, renouant avec les principes qui ont présidé à la création de la CGT ;

o Lutter contre la criminalisation de l'activité syndicale, des militants syndicaux et associatifs, pour la défense des jeunes poursuivis en justice suite aux diverses mobilisations.

2. Organiser une campagne nationale **contre la Sécurité Sociale Professionnelle, pour la défense du droit de grève, contre le contrat unique de travail**, et autres projets de SARKOZY et du MEDEF.

3. Renforcer la solidarité anti-impérialiste et d'exercer une vigilance accrue sur le syndicalisme international, notamment vis-à-vis de CES et de la CSI, organisations auxiliaires de l'UE et de l'impérialisme.

4. Editer et diffuser régulièrement un **bulletin de liaison** - en version papier et par voie électronique - pour :

o populariser les luttes et contribuer à organiser la solidarité militante et financière avec les travailleurs en grève ;

o favoriser la convergence inter-professionnelle des luttes, contre la dispersion des luttes encouragée par les directions syndicales collaboratrices de classe ;

o diffuser des matériaux d'analyse et d'éducation syndicale sur des bases de classe, des contributions et échanges entre collectifs et militants pour contrer le travail de déséducation marqué par l'esprit d'accompagnement et de capitulation.

5. Elaborer, avec les travailleurs en lutte (salariés en activité du privé et du public, privés d'emploi, retraités), une **plateforme syndicale** comme outil de défense des acquis et de conquête de nouveaux droits, mais aussi comme base d'un **programme revendicatif national et unificateur** des luttes pour défendre des intérêts et aspirations convergentes : salaires, conditions de travail, retraites, défense de l'emploi, lutte contre le chômage et la précarité, refus des licenciements, lutte contre le racisme, refus des privatisations, refus des guerres impérialistes.

6. **Organiser un second Forum du Syndicalisme de Lutte de Classe et de Masse avant fin 2007.**

NON À LA MACHINE À PUNIR !

Au soir des élections, Supersarko nous a dit qu'il nous aimait tous et, suivant l'adage "qui aime bien châtie bien", il a tout de suite montré aux manifestants opposés à son élection la mesure de son amour...

Entre le 06/05/07 et le 09/05/07, près de 1000 personnes ont été arrêtées.

Ces arrestations ont déjà donné lieu à la condamnation de la prison ferme de 40 personnes (à Lyon, Paris, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Charleville-Mézières, Le Creusot). Les peines vont de 2 mois à 8 mois et, au bas mot, l'ensemble de ces condamnations représente 8 ans d'emprisonnement. Et ce n'est qu'un début car d'autres comparutions étaient prévues.

Au moins 7 personnes ont été blessées dont une par balle.

Si les médias ont largement diffusé le bilan des victimes dans les rangs des forces de l'ordre, ils se sont évidemment montrés moins diserts quant au nombre de blessés parmi les manifestants.

On compte un blessé par balle à Grigny-Essonne et au moins 6 autres blessés à Lyon, Nantes et Paris. A Lyon, une jeune femme a reçu une grenade lacrymogène dans la figure, elle a eu la mâchoire fracturée et a dû être opérée ; un étudiant a reçu un tir de flash-ball qui lui a fait perdre l'usage testiculaire ; une jeune femme est ressortie de garde à vue avec des béquilles... (Sources : AFP, Libération, Reuters)

Certes, au cours de ces dernières années nous avons vu la machine à punir frapper aveuglément les tranches les plus fragiles de la population, sans-abris, sans-emplois, sans-papiers, jeunes, habitants des cités, mais aussi les manifestants et les militants, dans des simulacres de procès où la parole policière tenait lieu

d'unique vérité. Mais la lourdeur des dernières condamnations montre clairement que la vague bleue qui submerge ce pays va emporter avec elle toute trace d'une mansuétude coupable envers quiconque ne saura pas s'adapter ou s'opposera à l'ordre nouveau.

Sur le plan juridique, Supersarko veut encore perfectionner son arsenal sécuritaire et répressif, bien que la surpopulation carcérale atteigne en France des records historiques avec 60.698 détenus pour environ 50.000 places au 1er mai dernier, et qu'une condamnation pénale sur trois ne puisse à l'heure actuelle être appliquée. Il avait chargé Rachida Dati d'exécuter deux de ses promesses de campagne : des peines-plancher automatiques pour les récidivistes, et la réforme de la justice criminelle des 16-18 ans, avec la suppression de l'excuse de minorité.

Hélas pour lui, notre pays n'est pas encore tout à fait une répu-



blique bananière, et il existe encore une Constitution qui s'opposerait à ces deux mesures suivant deux principes républicains fondamentaux qui écartent les peines automatiques et estiment qu'au regard de la loi, un mineur n'est pas un majeur.

Rachida Dati a donc dû réviser la copie sarkozienne : "les peines de prison seront en principe automatiques pour certains récidivistes, mais avec des exceptions possibles, et les juges auront pour règle de traiter les mineurs criminels comme des majeurs, mais ils pourront y déroger". Bref, rien de bien nouveau, puisque la tendance actuelle est déjà à des condamnations de plus en plus lourdes. Soyons sûrs cependant qu'elle étudie un moyen de contourner la constitution.

Elle a quand même annoncé la création de "centres de détention psychiatriques". Plutôt que des hôpitaux, on choisit de construire des prisons. Cela ne revient-il pas à assimiler maladie mentale et délinquance ? Les mauvais esprits pourront faire certains rapprochements historiques de sinistre mémoire.

Ce gouvernement veut en finir avec la "chienlit soixante-huitarde". Il cherche donc à frapper, fort et vite, pour faire peur à ceux qui contestent et flatter la part la plus réactionnaire de son électorat.

Nous ne nous laisserons pas intimider par ceux qui prétendent que les urnes le rendent légitime, que nous devons nous incliner face à la majorité, que, pour l'avenir, nous devons juste essayer de limiter la casse !

Nous ne nous laisserons pas faire, nous ne les laisserons pas faire ! Nous dénoncerons inlassablement les répressions policières et judiciaires. Nous manifesterons aux côtés de tous ceux qui en seront victimes.

**Arrêt des poursuites contre tous les manifestants !
Amnistie pour tous !**

Non à la criminalisation de la misère ! Non à la criminalisation du mouvement social !

Cité scolaire Honoré de Balzac (Paris 17) : DES COLLÈGUES VICTIMES DE RÉPRESSION SYNDICALE

Début février, un stage de formation à l'hygiène doublé de la visite d'un technicien de la région Île-de-France (en fait un audit qui n'en portait pas le nom) se traduit, entre autres, par le déplacement d'une de nos camarades OEA travaillant en cuisine depuis 15 ans, sans concertation, vers le service général sur le poste d'un agent non remplacé depuis plus d'un an. La région supprime un poste et la direction de l'établissement saute sur l'occasion pour régler ses comptes et "casser" une équipe.

Ce n'était qu'une étape parmi d'autres !

Notre camarade et un de ses collègues, OP de cuisine, sont de plus en plus souvent "harcelés" par leur hiérarchie.

Derniers évènements en date :

- mardi 22 mai 2007, ils reçoivent un courrier de l'intendant les accusant de retards réguliers depuis plusieurs semaines, leur annonçant qu'il en avait informé le Rectorat et les menaçant de retenue sur salaire ;

- aujourd'hui, notre collègue a reçu un courrier du Rectorat le convoquant pour une prise de connaissance de son dossier disciplinaire de 1er groupe (qui se traduit soit par un avertissement soit par un blâme).

Comme par hasard, nos deux collègues ont fait grève (un mois) contre la décentralisation en 2003 et refusent d'opter pour la territoriale alors que l'intendant et la

maîtresse-ouvrière de cuisine vantent la décentralisation dans la presse de la région (*Le Lien n° 1 de mars/avril 2007*).

Le congrès de Sud éducation Paris dénonce la répression syndicale et le harcèlement dont sont victimes nos collègues. Le syndicat Sud éducation Paris mettra tout en oeuvre pour les défendre.

Motion d'actualité adoptée à l'unanimité par le 6ème congrès de Sud éducation Paris des 24 et 25 mai 2007

Convoqués le 14 juin au rectorat, nos deux collègues sont ressortis sans qu'une sanction n'ait été prononcée à leur égard.

Attention ce n'est pas fini !

NOTRE CAMARADE FLORENCE INNOCENTÉE

C'est pas seulement à Paris que la répression fleurit ...

Dans la campagne girondine, où elle est retournée (au pays) exercer ses fonctions d'institutrice après 17 ans à Paris, notre collègue Florence Goossens a été l'objet d'une véritable cabale qui lui a valu d'être suspendue depuis le 26 avril dernier et de comparaître devant une CAPD disciplinaire le 15 juin.

Sur la base de simples écrits diffamatoires - c'est maintenant prouvé - émanant de quelques parents d'élèves, de la directrice de l'école et du maire de Naujac/Mer, l'inspecteur de circonscription a commis, le 4 avril, un rapport avalisant toutes les accusations fantaisistes (y compris de gestes déplacés à l'égard des élèves, de défaut de surveillance et d'incompétence après 20 ans de métier !) sans avoir entendu

l'intéressée ni l'avoir confrontée aux auteurs des courriers, ni même l'avoir informée de ces accusations !!!

La commission disciplinaire du 15 juin a tourné à la confusion de cet inspecteur, des accusateurs et de l'administration académique. Florence Goossens a pu s'appuyer sur les témoignages favorables de la majorité des parents d'élèves et des ATSEM de l'école, ainsi que de nombreux collègues (notamment des parisiens des 18ème, 19ème et 9ème arrondissements où elle avait exercé). La défense assurée par des camarades de SUD Education Aquitaine et Paris, en plus d'une avocate, a pu démontrer que c'était aussi à cause de ses engagements militants, syndicaux et anti-hiérarchiques, qu'elle était poursuivie.

Finalement, après sept heures de débats, une majorité de la CAPD

(c'est-à-dire l'unanimité des représentants des personnels, tous syndicats confondus, ainsi que trois inspecteurs) a estimé qu'aucune faute ne pouvait être retenue. En conséquence, l'inspecteur d'académie a renoncé à toute sanction éventuelle (c'était le moins !), a promis de retirer toutes les accusations du dossier professionnel de Florence et a annoncé qu'il ferait rétablir la vérité dans l'école et le village.

C'est donc une victoire et un soulagement - pour lesquels il faut remercier tous ceux qui se sont mobilisés par leur soutien - mais qui n'effacent pas totalement le préjudice injustement subi. Et cette lamentable affaire montre combien nous devons tous être vigilants et prêts à réagir collectivement face à des attaques de ce type.

BIENVENUE DANS LE MEILLEUR DES MONDES

Depuis quelques mois, la mise en place du fichier Base-élèves émeut les membres de la communauté éducative. Les informations à déclarer dans cette base de données dépassent largement le cadre des questionnaires classiques. Ainsi, des rubriques à propos de la nationalité des enfants ou de leurs parents apparaissent en toute légitimité.

Les mobilisations, les prises de positions ont été nombreuses de la part des syndicats et des parents d'élèves. Les mesures de rétorsion également. Dans plusieurs académies, des directeurs ont été sanctionnés pour avoir refusé de compléter certains champs notamment ceux concernant la nationalité des familles. Cette pression de l'administration pour défendre un tel instrument est assurément suspecte dans un contexte exacerbé de chasse aux sans-papiers, en tout cas elle n'est pas anecdotique. Pourtant la question incite à prendre du champ. En effet, les dispositifs de contrôle social ne sont pas nouveaux ; amorcés par le PS dans le cadre de la politique de la ville, ils s'accélérent désormais sous la férule de l'UMP.

Ils nous poussent aussi à mettre en question le rôle de l'école.

Notre engagement contre la loi Fillon et la L.E.C (loi pour l'égalité des chances) s'inscrit véritablement contre ce projet de société dans lequel l'école est réduite via certains dispo-

sitifs (contrats de réussite éducative, note de vie scolaire, Base-élèves) à un instrument de régulation voire y participe ouvertement. Les rapports, les enquêtes se multiplient : rapport Benisti, enquête de l'INSERM sur la violence des enfants de moins de trois ans. S'ils sont caricaturaux, ils aboutissent néanmoins à la mise en place de systèmes de coercition.

Le plus inquiétant, sans doute, est le trouble que suscite l'intervention de différents ministères sur la question : Ministère de l'Education Nationale, de la Cohésion Sociale et de l'Intérieur. A cet égard, la lutte des éducateurs à l'automne 2005 n'était pas anodine. Ils dénonçaient en effet la mise en vigueur du secret partagé accordant aux mairies la possibilité de centraliser les

élargi leurs pouvoirs en la matière. Certains d'entre eux n'ont d'ailleurs pas tardé à mettre en exergue leurs nouvelles prérogatives. Ainsi à Castres (Tarn), la mairie tente d'installer un conseil des devoirs de la famille assorti d'une charte visant à réguler les déviances par des menaces sur les prestations sociales. Hasard ou coïncidence, c'est aussi dans ce département que l'expérimentation sur les EPEP était menée cette année.

Le problème qui touche notre secteur via Base-élèves est donc à replacer dans un processus de mise sous le joug de l'ensemble de la société aux imbrications complexes.

Pour ne pas s'égarer face à la ténuité de ces dispositions, il est plus que nécessaire de conserver une vision globale des processus engagés. L'ob-

jectif est le contrôle des masses laborieuses pour leur faire accepter toutes les mesures de casse sociale déjà lancées ou à venir.

L'écueil serait donc de s'attacher à ce dispositif tentaculaire secteur par secteur. Les attaques de nos ennemis sont

cohérentes, notre opposition doit l'être tout autant.

Notre volonté de faire vivre le syndicalisme interprofessionnel y prend donc tout son sens.

**REFUSONS D'ÊTRE
COLLABOS !!**



informations remontant des écoles, des services sociaux et éducatifs. De véritables instances de contrôle social sont désormais entre les mains des maires car la loi de prévention de la délinquance a

SARKO LE GREC... OU LE VOL DE NOTRE LIBERTÉ ?

Le président de la république Nicolas Sarkozy a mis dans sa valise à discours le concept de liberté. Chaque fois qu'il s'adresse à ses chers concitoyens, il s'adresse à des hommes et femmes pouvant jouir de la liberté de travailler, la liberté de choisir leur candidat, la liberté de lire la presse de ses amis, la liberté de ne pas être les otages des grévistes. Nicolas Sarkozy c'est l'homme libre qui parle à des hommes libres. De la liberté et des libertés sous toutes ses formes mais pas celles acquises depuis mai 68 évidemment.

Comment se fait-il qu'un homme portant les idées d'une droite conservatrice et réactionnaire puisse parler de liberté ? Pourquoi monte en nous une étrange nausée quand nous entendons Sarkozy scander cette liberté ? N'avons nous rien compris ? La liberté serait-elle de droite ?

Peut-être Sarkozy a-t-il glané sa définition de la liberté dans la Grèce antique. Les citoyens des cités grecques ne voyaient pas de contradictions entre leur démocratie de l'Agora et l'existence d'esclaves. Les hommes libres (bien évidemment la femme libre n'existait pas), dirigeaient la cité et se sentaient pétris de liberté. Cette approche antique de la liberté doit convenir tout à fait à Sarkozy : je suis libre et je suis à l'aise avec mes esclaves et mon gynécée.

Comme il est hors de question de nous retrouver dans le rôle

de l'esclave, remettons les choses au clair. Nous n'avons pas les mêmes valeurs et notre conception de la liberté est aux antipodes de cette liberté tronquée et réservée à une élite omnipotente. Comment nous sentir libres dans un régime où l'on expulse nos voisins sans papiers ? Comment nous sentir libres quand des collègues sont licenciés au bout de 910 h de travail ?



Comment nous sentir libres quand on veut nous imposer un nouvel échelon hiérarchique avec les EPEP ? Notre conception de la liberté ne s'accommode pas de l'injustice et de l'individualisme que nous propose Sarko le grec. Au libre choix de la couleur de nos œillères, nous crions non merci !

Notre définition de la liberté est bien différente. Elle permet l'émancipation dans la considération de l'autre. Une liberté qui va de pair avec la dignité et la recherche d'autonomie, c'est-à-dire la capacité de chacun d'agir en fonction d'un système de valeur. C'est la capacité pour chacun de

penser et d'agir avec dignité sans être assujéti à des processus de manipulation. C'est faire des choix de société où la dignité de tous est prise en compte. Ce n'est pas la négation du collectif et la liberté individuelle à outrance prônées par la pensée dominante actuelle. Construire des espaces d'autonomie où les avantages des uns ne peuvent se concevoir grâce aux chaînes des autres. La liberté est nécessairement liée à la dignité, au respect de l'autre. Nos classes d'écoles, nos collèges et lycées, nos quartiers doivent être des espaces de liberté et d'autonomie, de dignité dans le travail et dans les relations humaines que nous y construisons. Nous sommes des travailleurs de l'éducation ayant une capacité de jugement construit sur un système de valeurs où la dignité

passé avant toute chose. Cela nous oblige à rester vigilants et à nous opposer quand le gouvernement nous impose des lois indignes. Des lois qui nient la liberté de circuler des étrangers, qui détruisent la liberté pédagogique des enseignants ou qui accentuent encore la précarité.

Notre conception de la liberté est une pratique du quotidien et non pas un slogan de campagne. Alors, esclaves et métèques d'aujourd'hui, unissons-nous face à ces penseurs de droite qui créent sciemment la confusion entre liberté et libéralisme ! Ne les laissons pas s'approprier notre liberté !

La hiérarchie pousse les ouvriers à signer pour choisir la territoriale. Avec l'arrivée des TOS, le conseil régional d'Ile-de-France veut diminuer les acquis des personnels notamment ceux de l'action sociale. Ils ne s'arrêteront pas là, la privatisation de nos services sera l'étape suivante.

Nous vous appelons à un RASSEMBLEMENT

à l'ouverture du Conseil Régional

Mercredi 27 juin à 9h

au Métro Saint-François Xavier (ligne 13)

RESTONS FONCTIONNAIRE D'ÉTAT EN CHOISISSANT LE DÉTACHEMENT DE LONGUE DURÉE OU EN NE SIGNANT PAS.

VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE POUR CHOISIR.

QUAND VOUS ÊTES FONCTIONNAIRE TERRITORIAL, VOUS POUVEZ ÊTRE DETACHÉ AUPRÈS D'UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

Un préavis de grève a été déposé par l'intersyndicale FO - SUD - CGT.

SOMMAIRE :

p.1 **Edito : Vive la grève !**

p.2-3 **Rapport Darcos**

pp.4-5 **Précarité**

p.6 **CNAM**

p.7 **Etudiants étrangers / ATOSS : Non à la notation !**

pp.8-9 **Sans-papiers**

pp.10-11 **Interpro : Buffalo Grill / FNAC**

pp. 12-13-14 **Répression : Manifestants / Educ. Nat. / Base-élèves**

p.15 **Liberté**

